



En début de carrière, les mobilités permettent d'améliorer la qualité de l'emploi

En Rhône-Alpes comme en France, dans un contexte d'accès à l'emploi rendu plus difficile par la crise, le premier emploi significatif occupé en début de carrière professionnelle correspond rarement à celui occupé trois ans plus tard. Même s'il est parfois inadapté, le premier emploi permet aux jeunes de s'insérer sur le marché du travail et d'acquérir une expérience professionnelle. En Rhône-Alpes, il correspond souvent à un poste d'employé ou d'ouvrier dans des secteurs comme l'intérim, l'éducation-santé action sociale-administration, le commerce, l'industrie ou l'hôtellerie-restauration. Les trois premières années de vie active sont ensuite marquées par de nombreuses mobilités, telles que des changements d'entreprise, de type d'emploi, de métier ou même de secteur d'activité. Pour de nombreux jeunes rhônalpins, ces trajectoires professionnelles sinueuses permettent toutefois d'améliorer leur situation sur le marché du travail et d'obtenir des emplois plus stables.

Boris François, Pierre Louis (Prao)
Florence Léger, Henri Lavergne (Insee)

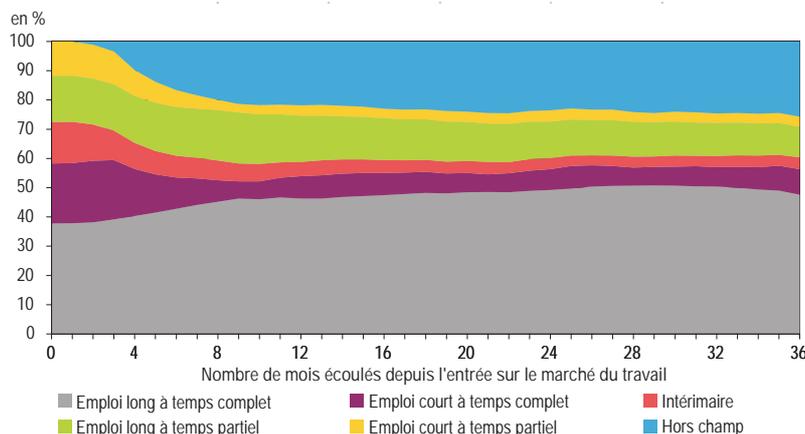
La crise économique de 2008 a sensiblement modifié l'accès à l'emploi des jeunes. Selon l'enquête nationale du Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq) réalisée en 2013 auprès des jeunes ayant arrêté leurs études en 2010, l'insertion professionnelle des jeunes est devenue plus difficile en France depuis la crise.

Une insertion professionnelle plus difficile depuis la crise

Trois ans après leur sortie de formation, 22 % des jeunes actifs français sont en recherche d'emploi en 2013 (+ 8 points par rapport à l'enquête réalisée en 2007), soit le niveau le plus haut jamais observé dans ce type d'enquête. Les jeunes non-diplômés sont les plus touchés par la conjoncture économique défavorable avec un taux de chômage

1 Trois ans après, les conditions d'emploi s'améliorent pour de nombreux jeunes

Évolution des types d'emploi des jeunes rhônalpins de 15 à 29 ans au cours des trois années suivant le début du premier emploi significatif



Source : Insee, Panel DADS 2005-2008

de 48 % (+ 16 points par rapport à 2007). Cependant, lorsque les jeunes ont trouvé du travail, leurs conditions d'emploi (type de contrat, salaire) ne se sont pas dégradées de manière significative avec la crise, que ce soit lors de la première embauche ou pour l'emploi occupé trois ans après la sortie du système éducatif. Ce constat se confirme en Rhône-Alpes au regard de la situation de l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 29 ans en emploi. Sur la période 2006-2011, la part des CDI et des titulaires de la fonction publique est restée la même (61 %) et la part des emplois à temps complet est quasiment identique (81 % en 2006 et 80 % en 2011), à l'exception de l'intérim qui connaît un léger infléchissement en 2010.

Un premier emploi plus souvent à temps partiel ou en intérim

Chaque année¹, près de 86 000 jeunes âgés de moins de 30 ans occupent pour la première fois un emploi significatif dans les secteurs privés et publics des fonctions territoriales et hospitalières. Ces derniers représentent 18 % des jeunes de leur classe d'âge en emploi. Ce premier emploi correspond à une première étape de la carrière professionnelle, mais constitue rarement le premier poste réellement occupé, de nombreux jeunes ayant déjà travaillé pendant leurs études (jobs d'appoint ou d'été, apprentissage, stages). Les jeunes trouvent leur premier emploi significatif à 22 ans et 5 mois en moyenne, soit un âge identique à la moyenne nationale (22 ans et 7 mois) mais inférieur à celui observé en Île-de-France (23 ans et 2 mois). 45 % sont des femmes.

Les conditions d'emploi des jeunes exerçant un premier emploi significatif sont généralement moins stables que celles de leurs aînés. D'une part, ces jeunes occupent plus fréquemment un emploi à temps partiel (33 %, contre 28 % pour les 30 ans et plus). D'autre part, ils sont plus souvent en intérim (16 %, contre 2 % seulement pour les 30 ans et plus). Le recours au travail temporaire est d'ailleurs, pour cette population, un peu plus fréquent en Rhône-Alpes qu'en France métropolitaine (+ 2 points), probablement en raison du caractère industriel de la région. Ces différentes caractéristiques confirment que les jeunes sont prêts à occuper des emplois plus précaires afin de s'insérer sur le marché du travail et avoir ainsi une première expérience profession-

¹ L'étude est basée sur une cohorte de jeunes issue des DADS, suivie au cours de ses trois premières années de vie active (millésime 2005). Ils sont sélectionnés s'ils occupent un premier emploi considéré significatif, notamment lorsque la durée du contrat de travail, le salaire perçu et le temps de travail sont importants (cf. sources et définitions).

2 Des caractéristiques proches du niveau national

Caractéristiques des jeunes rhônalpins et de leur premier emploi significatif

	Rhône-Alpes	France
Âge moyen	22 ans et 5 mois	22 ans et 7 mois
Part des femmes (en %)	45	46
Durée moyenne du premier emploi	16 mois et demi	17 mois
Part du temps partiel (en %)	33	34
Part de l'intérim (en %)	16	14
Part d'employés et d'ouvriers (en %)	80	79

Source : Insee, Panel DADS 2005-2008

nelle. Pour autant, ce choix ne s'inscrit pas nécessairement dans le temps. En effet, la durée moyenne du premier emploi significatif n'est que de 16 mois et demi, soit une durée légèrement plus courte qu'au niveau national (17 mois). Les trois quarts de ces emplois ont une durée inférieure à deux ans.

Davantage d'emplois stables trois ans après l'entrée dans la vie active

Les trois premières années de vie active des jeunes rhônalpins occupant un premier emploi significatif sont marquées par de nombreuses mobilités. Sur cette période, les jeunes travaillent en moyenne dans trois entreprises différentes. Dans certains cas, le changement d'entreprise peut s'accompagner d'un changement de région : cela concerne 6 % des jeunes en emploi (- 1 point par rapport à la moyenne nationale).

Cette forte mobilité laisse penser que de nombreux jeunes sont à la recherche d'une situation plus stable. Entre le premier emploi et celui occupé trois ans après, l'amélioration des conditions d'emploi des jeunes est considérable. L'accès à un emploi long à temps complet augmente fortement en passant de 37 % à 47 %, tandis que les situations d'emploi plus précaires diminuent. L'emploi court à temps complet chute de 21 % à 8 %, l'intérim de 16 % à 4 % et l'emploi court à temps partiel de 12 % à 3 %. Enfin, 28 % n'occupent plus un emploi dans le secteur privé ou semi-public au bout de trois ans. Les causes en sont multiples : création d'un emploi non salarié, réussite à un concours de la fonction publique d'État, période de

chômage, sortie de l'activité, reprise d'études, etc.

En termes de trajectoires professionnelles, la moitié des jeunes rhônalpins occupant un premier emploi significatif suivent un parcours professionnel stable au cours de ses trois premières années d'activité (49 %). Ce sont généralement des personnes ayant débuté leur carrière avec un emploi long à temps complet et qui l'occupent toujours trois ans plus tard. Souvent diplômés de l'enseignement supérieur ou d'un baccalauréat technique, la moitié de ces jeunes accèdent, dès leur premier emploi, à un poste d'encadrement ou une profession intermédiaire.

Pour l'autre moitié des jeunes, les situations sont plus hétérogènes, et parfois plus précaires. Ainsi, 11 % suivent des parcours divers après avoir occupé un premier emploi à temps partiel. Trois ans après, ils ont soit trouvé un emploi à temps complet, soit ils n'exercent plus d'emploi dans le champ de l'étude (secteur privé ou semi-public). Six jeunes sur dix dans ce groupe occupent un poste d'employé, et près de trois sur dix un poste d'ouvrier dès leur premier emploi. On compte plus de femmes que d'hommes dans ce groupe. 10 % suivent un parcours professionnel marqué par des emplois à temps partiel. Ce sont majoritairement des femmes ayant commencé leur carrière professionnelle à temps partiel, choisi ou subi, et qui le sont toujours trois ans plus tard. Elles exercent principalement leur activité dans le secteur tertiaire : le commerce, l'éducation-santé action sociale-administration ou l'hôtellerie-restauration.

3 Près de la moitié des jeunes rhônalpins ont un parcours professionnel stable

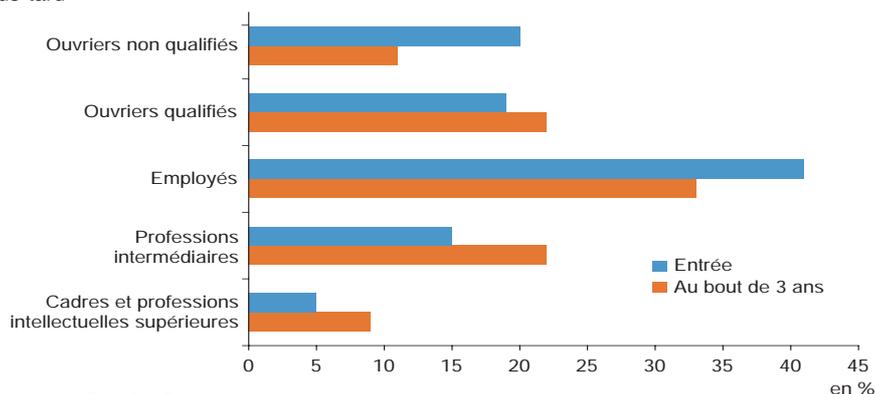
Types de parcours professionnels des jeunes au cours des trois années suivant l'obtention du premier emploi significatif

Cinq parcours "type"	Rhône-Alpes	France
Parcours professionnel stable	49	48
Parcours divers après un début en temps partiel	11	10
Parcours marqué par le temps partiel	10	11
Parcours jalonné de missions d'intérim	7	7
Parcours incertain hors des secteurs privé et semi-public	23	24
Ensemble	100	100

Source : Insee, Panel DADS 2005-2008

4 Des emplois plus qualifiés, trois ans après le début du premier emploi

Répartition par catégorie socioprofessionnelle des jeunes en premier emploi significatif et trois ans plus tard



Source : Insee, Panel DADS 2005-2008

7 % vivent quant à eux une entrée dans la vie active jalonnée de missions d'intérim. Il s'agit pour l'essentiel d'hommes assez jeunes et peu diplômés occupant des postes d'ouvriers.

Enfin, près d'un quart ont un parcours incertain (hors des secteurs privés et semi-public) après leur premier emploi (23 %). Alors que certains d'entre eux peuvent avoir repris des études ou être en emploi dans la fonction publique d'État, d'autres sont vraisemblablement en situation de chômage, voire d'inactivité.

Nombreuses mobilités pour les ouvriers non qualifiés et les employés

Parmi les jeunes rhônalpins occupant un premier emploi significatif, les mobilités se caractérisent par de nombreux changements de catégories socio-professionnelles, et notamment par une hausse du niveau de qualification entre le premier emploi significatif et celui occupé trois ans plus tard.

Au début de leur carrière professionnelle, 41 % occupent un poste d'employé et 39 % un poste d'ouvrier (dont 20 % un poste d'ouvrier non qualifié). Quatre catégories socioprofessionnelles concentrent d'ailleurs la moitié des jeunes débutants : ouvriers non qualifiés de type industriel (14 %), employés de commerce (14 %), employés de services aux particuliers (11 %) et employés administratifs d'entreprise (10 %). En comparaison des effectifs de France métropolitaine, les ouvriers non qualifiés de type industriel sont surreprésentés en Rhône-Alpes (+ 2 points).

Trois ans plus tard, la baisse est significative dans les catégories socioprofessionnelles suivantes : - 9 points pour les ouvriers non qualifiés et - 8 points pour les employés. Cette diminution profite à des emplois plus qualifiés, notamment les professions intermédiaires (+ 7 points). Les catégories

d'ouvriers non qualifiés de type industriel (- 7 points), d'employés de service aux particuliers (- 5 points) et d'employés de commerce (- 4 points) connaissent les baisses les plus importantes.

Les familles professionnelles d'ouvriers non qualifiés et d'employés sont en effet marquées par de nombreuses mobilités des jeunes de moins de 30 ans. Pour les premiers, les taux de mobilité varient entre 25 % pour les ouvriers non qualifiés du textile et du cuir et 48 % pour les ouvriers non qualifiés de la manutention. Après avoir acquis une première expérience professionnelle, les jeunes quittent souvent ces métiers pour en exercer d'autres plus qualifiés, généralement dans le même domaine professionnel. Par exemple, de nombreux ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal deviennent ouvriers qualifiés dans ce domaine ou dans celui des industries de process. Pour les employés, les taux de mobilité varient entre 19 % pour les employés administratifs de la fonction publique et 56 % pour les employés de

maison. Dans ces métiers, les mobilités s'effectuent souvent à niveau de qualification constant. Par exemple, les jeunes quittent le métier d'employé de maison pour devenir agents d'entretien ou aides à domicile ou ménagères. Mais, les mobilités peuvent également permettre d'exercer un métier plus qualifié. Ainsi, on remarque que certains employés ou opérateurs de l'informatique deviennent techniciens, voire cadres de l'informatique.

Près d'un tiers des jeunes changent de secteur d'activité

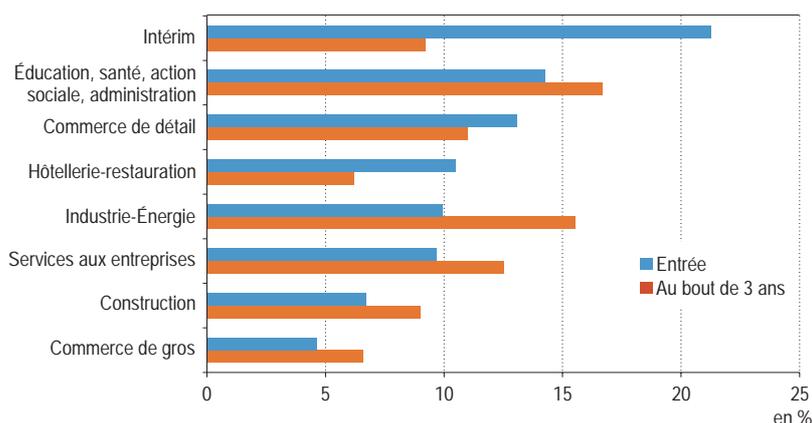
Certains jeunes changent de secteur d'activité entre le premier emploi significatif et celui occupé trois ans plus tard.

En début de carrière, 78 % des emplois exercés par les jeunes sont concentrés dans six secteurs : intérim (21 %), éducation-santé action sociale-administration (14 %), commerce de détail-réparation (13 %), industrie-énergie (10 %), hôtellerie-restauration (10 %) et services aux entreprises (10 %). Les débutants sont d'ailleurs surreprésentés en Rhône-Alpes dans les secteurs de l'intérim (+ 3 points) et de l'industrie-énergie (+ 2 points), comparativement à la France métropolitaine.

Trois ans plus tard, 32 % des jeunes débutants ne travaillent plus dans le même secteur d'activité. La baisse est significative dans les secteurs suivants : l'intérim (- 11 points), l'hôtellerie-restauration (- 4 points) et le commerce de détail et la réparation (- 2 points). À l'inverse, les effectifs augmentent dans les secteurs suivants : l'industrie-énergie (+ 6 points), les services aux entreprises et l'éducation-santé action sociale-administration (+ 3 points). ■

5 Intérim, hôtellerie-restauration et commerce de détail : principaux secteurs d'entrée dans l'emploi

Répartition par secteur d'activité des jeunes en premier emploi significatif et trois ans plus tard



Source : Insee, Panel DADS 2005-2008

L'analyse des parcours professionnels des jeunes : quels enjeux pour les politiques publiques ?

Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et les aider à stabiliser leur parcours professionnel représentent de véritables enjeux pour les politiques publiques, particulièrement en période de conjoncture défavorable. À ce titre, les acteurs publics nationaux et régionaux en charge de l'emploi, de la formation et de l'orientation mobilisent différents dispositifs (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion...) en vue de faciliter l'insertion des jeunes.

La mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale renforce la nécessité de mieux connaître la situation des jeunes sur le marché du travail en région. D'une part, le nouveau Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Crefop) en Rhône-Alpes aura besoin de disposer d'informations sur l'accès des jeunes au marché du travail pour mieux adapter l'offre de formation professionnelle régionale et ainsi répondre aux besoins en emploi. D'autre part, ces éléments pourront également permettre aux professionnels rhônalpins de l'orientation de mieux conseiller les jeunes dans leur choix d'orientation, notamment dans le cadre de la création en 2015 du conseil en évolution professionnelle (CEP), destiné à favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels des individus.

Cadre de l'étude

L'étude s'intéresse au premier emploi significatif occupé par les jeunes rhônalpins et à leurs parcours professionnels au cours des trois premières années de vie active. Elle représente un complément aux enquêtes d'insertion existantes (enquête Génération du Céreq, enquête IVA-IPA de l'Éducation nationale) qui portent sur l'insertion professionnelle des jeunes après leur sortie de formation initiale.

Malgré la période de conjoncture défavorable qui rend l'accès à l'emploi plus difficile pour les jeunes depuis la crise de 2008, les éléments présentés dans l'étude sur les parcours professionnels des jeunes entre

2005 et 2008 conservent toute leur pertinence car ils s'appuient sur des tendances structurelles. En effet, au niveau national, l'enquête Génération du Céreq réalisée en 2013 montre que, même si l'insertion des jeunes est plus difficile depuis la crise, les conditions d'emploi des jeunes (type de contrat, salaire) qui ont accédé à un premier emploi restent similaires. En Rhône-Alpes, l'analyse des conditions d'emploi des jeunes âgés de 15 à 29 ans sur la période 2006-2011 (à partir des données du Recensement de la population) permet de confirmer ce constat puisque, notamment, la part des CDI et titulaires de la fonction publique reste la même sur cette période (61 %).

Source et définitions

L'étude a été réalisée à partir des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), et plus particulièrement du panel DADS (suivi sur plusieurs années d'un échantillon de salariés) sur la période 2005-2008. Le champ de cette source est restreint aux salariés des secteurs privé et semi-public (fonctions territoriales et hospitalières). Sont exclus les agents des organismes de l'État titulaires ou non, les services domestiques et les activités extraterritoriales.

La qualification des emplois occupés est caractérisée par la PCS, la CS et l'APET. Les données relatives aux secteurs d'activité sont en Naf rev.1.

L'analyse des trajectoires professionnelles des jeunes en cinq parcours-type se base sur des méthodes statistiques de classification définies par l'Insee au niveau national.

L'observation des mobilités professionnelles des ouvriers non qualifiés et des employés a été réalisée à partir des DADS sur la période 2007-2008.

Le **premier emploi significatif** des jeunes correspond à un emploi distinct d'un job d'été ou d'étudiant et est défini au moyen de seuils. Il consiste en une première "vraie" expérience professionnelle sur le marché du travail. La durée de contrat de travail est d'au moins 3 mois pour les non intérimaires et d'au moins 1 mois et demi pour les intérimaires ; le salaire brut est supérieur à 90 % du SMIC, et le temps de travail supérieur à 2 heures en moyenne par jour.

Un **emploi est considéré long** si la durée du contrat de travail est égale ou supérieure à 9 mois.

Pour en savoir plus

- "Quelle France dans dix ans ? Réconcilier l'économique et le social", France stratégie, Rapport thématique, juin 2014.
- "Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme", Céreq, Bref n°319, mars 2014.
- "En début de carrière, la formation initiale ne détermine pas toujours le métier exercé", Insee Rhône-Alpes/PRAO, *La Lettre Analyses* n°191, mars 2013.
- "Emploi des jeunes : quelles réalités ?", Direccte Rhône-Alpes, juillet 2012.
- "Quand l'école est finie... La génération 2004 en Rhône-Alpes. Que deviennent les jeunes sortis de l'appareil de formation sur les 3 premières années ?", PRAO/ Direccte Rhône-Alpes, juin 2011.



Insee Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédacteur en chef :

Thierry Geay

ISSN : 2416-6391

© Insee 2014